

# AVIS PUBLIC

## INVITATION À SOUMETTRE DES COMMENTAIRES SUR

Le Programme de protection de la navigation (PPN) de Transports Canada applique la

### *Loi sur les eaux navigables canadiennes.*

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, le Programme des ports pour petits bateaux de Pêches et des Océans Canada donne avis, par la présente, qu'une demande a été déposée auprès du ministre des Transports pour les ouvrages suivants.

<b>Numéro de registre du projet en commun</b>	<b>Numéro de dossier du Programme de protection de la navigation</b>	<b>Description du projet</b> <i>(Veuillez décrire la nature et l'état de l'ouvrage, par exemple des travaux à un quai existant, un projet de quai ou de barrage, etc.)</i>	<b>Emplacement de l'ouvrage</b> <i>(Veuillez indiquer le nom des eaux navigables, les coordonnées géographiques, le numéro de lot s'il y a lieu, etc.)</i>
13358	2010-200173	Proposition d'agrandissement du site d'immersion en mer B (CA-AT-D199), situé au port pour petits bateaux de Pointe-Sapin, comté de Kent, Nouveau-Brunswick	46.95790°N, -64.83800°O

### Comment soumettre vos commentaires :

Les commentaires sur les effets potentiels de l'ouvrage doivent être reçus au plus tard 30 jours après la publication de cet avis.

Nous vous invitons à soumettre vos commentaires en ligne sur le site de recherche de projet en commun à l'adresse suivante : [Recherche de projet en commun – Canada.ca](#). Pour ce faire, saisissez dans le champ de recherche le numéro de registre indiqué ci-dessus, puis suivez les instructions. Vous pouvez également envoyer vos commentaires par la poste à l'adresse suivante :

Programme de protection de la navigation – Transports Canada  
6e Étage-95 Rue Foundry  
Moncton (NB)  
E1C 5H7  
Canada  
NPPATL-PPNATL@tc.gc.ca

Veuillez inclure le 2010-200173 du PPN ci-dessus dans toute correspondance envoyée par la poste ou par courriel.

### Remarques :

- Les commentaires ne seront pris en considération que s'ils sont écrits (voie électronique ou postale) et reçus avant la date limite. Le Programme de protection de la navigation de Transports Canada peut communiquer avec vous pour obtenir des renseignements supplémentaires sur vos commentaires.
- Transports Canada ne publie pas les commentaires soumis par l'intermédiaire du site de Recherche de projet en commun ou envoyés par la poste au Programme de protection de la navigation (voir [Recherche de Projet en Commun - Registre du programme de protection de la navigation](#)). Toutefois, les commentaires soumis en ligne ou par la poste sont considérés comme des documents publics. À ce titre, ils sont assujettis à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la *Loi sur l'accès à l'information* et sont accessibles au moyen de demandes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP). Cela signifie que les renseignements que vous fournissez ne doivent pas contenir de renseignements confidentiels ou sensibles puisqu'ils pourraient être divulgués (voir [Présenter une demande d'accès à l'information ou à vos renseignements personnels](#)).

Affiché le 27 août 2025.